

Daniel MOITEL

ADCMBA sos baie d'Authie

Le 25 mai 2021

Bonjour,

A la suite du comité de suivi du 12 mai dernier auquel nous avons participé, voici un point sur la situation au bois de sapins, sur le chantier de la digue rétro littorale et sur le projet d'endiguement nord du fond de baie.

1 La digue rétro littorale et le cordon dunaire du bois de sapins

Rappel : le cordon dunaire du bois de sapins fait partie intégrante du système de protection, car il est inclus dans le système d'endiguement. A ce titre il n'est plus considéré comme un simple cordon naturel mais comme un cordon géré par l'homme pour les 10 ans à venir.

La digue rétro littorale située en son arrière est prévue pour faire face à un débordement en cas d'événement majeur mais ne saurait résister en permanence aux assauts de la mer car elle n'est pas structurée pour, ni pour résister à une érosion comme celle que nous avons pu connaître.

C'est pour cela que l'on a procédé à un rechargement massif et qu'il va falloir veiller au maintien du cordon reconstitué

Digue rétro littorale = contre la submersion

ET

Dune = contre l'érosion et le recul du trait de cote

1.1 La digue rétro littorale : Après une première étape consistant en des travaux de terrassement dans le cadre de mesures compensatoires environnementales (février 2021),

le lot consistant en la construction proprement dite de la digue (installation du chantier, travaux préparatoires et construction) a pu commencer. Il a été interrompu le 1^{er} mars du fait d'une potentielle pollution pyrotechnique par des engins de la dernière guerre.

L'analyse, la dépollution et la sécurisation du site ont entraîné une suspension des travaux qui ont pu reprendre mi-mai.

La gestion et l'entretien du cordon dunaire du bois de sapins / assuré par la CA2BM sur la période de 10 ans pour un volume et des dimensions a minima. Une gestion active de la retenue des sables volants est assurée dans la dune par le biais de systèmes légers de piégeage (branchages, filets coco ...)

Plusieurs hypothèses sont à l'étude quant aux moyens à mettre en œuvre pour effectuer des rechargements d'entretien.

1.2 Le rechargement au bois de sapins (la situation) : il est constaté actuellement une poussée du poulier (banc de sable) côté sud qui renvoie l'Authie dans les déflecteurs, notamment actuellement au travers du déflecteur sud (voir diaporama joint) avec un risque de contournement sud par la dune.

Si les pieux ont un pouvoir de fixation du sable à l'endroit de leur implantation ils ne dévient qu'imparfaitement le courant en transférant l'érosion sur l'arrière.

Or un déflecteur qui laisse passer un courant dans son travers ne remplit pas son rôle, il y a lieu de s'en inquiéter. Le stock de sable transporté devant le bois de sapins est quasiment intact mais nous avons souhaité en séance que, plutôt que d'attendre que la perte de sable justifie un rechargement il faut avant tout s'efforcer qu'il ne parte pas trop vite. Nous pensons qu'il faut d'abord travailler sur un confortement des déflecteurs (à suivre).

*D'autre part nous pensons que des rechargements systématiques à partir de gisements externes comme la plage de Berck ne sont pas souhaitables car l'expérience a prouvé que si on n'agit pas sur l'érosion, le sable déposé repart très vite de l'autre côté de la rive où il s'ajoute au sable dérivant naturellement du poulier en accélérant le processus. D'autre part nous avons pu voir que si on tarde à réagir, on ne peut pas passer sur la plage. **Nous notons également que le passage depuis l'arrière, pour évolution d'engins, qui figurait sur la présentation de concertation de janvier 2020 a disparu des tablettes, pourquoi ? Qui s'y est opposé ?***

Quand on voit tous les obstacles qui ont été opposés au rechargement par voie terrestre on peut supposer qu'on nous créera la misère si on veut faire les rechargements d'entretien par la même voie.

Il resterait le dragage par voie maritime via une petite barge auto échouable et refoulement par pompe via une tuyauterie. Ça existe. L'hypothèse en entretien périodique serait de creuser le bord du poulier sur l'autre berge pour redresser le lit de l'Authie. Un transfert de berge en quelque sorte. En 2015, nous avons invité un industriel sur le site, il nous a fait part de ses moyens pour ce type d'opération. Après il faut voir, soit on fait appel périodiquement à l'entreprise, soit on fait nous-mêmes. A étudier.

1.3. La rehausse de la digue barroise : le chenal creusé lors du prélèvement dans le poulier à côte de la digue Barrois tend à se combler, ce qui pourrait expliquer la poussée du courant et du poulier vers l'est

Le passage à gué a été baissé de 30/40cm pour favoriser la continuité écologique du fleuve

Rédaction en cours des dossiers réglementaires pour régulariser l'ouvrage

Des mesures et des modélisations numériques ont démontré que l'ouvrage n'a aucun impact sur les hauteurs d'eau à marée haute au niveau des digues. Il en a un très limité en basse mer et limité à la proximité amont.

Monsieur le sous-préfet a cependant évoqué la nécessité de compléter les mesures des impacts la rehausse sur la continuité hydraulique et sur l'environnement de la baie.

Nous avons demandé que soient mesurées aussi les conséquences humaines prévisibles de sa destruction. (Les plateaux de la balance que nous évoquons périodiquement)

2. Endiguement de fond de baie

Le 23 mars a eu lieu la 4ème réunion de concertation sur l'endiguement nord de notre rive. Celle-ci s'est déroulée en visio conférence dans des conditions qui n'ont pas permis à nombre d'entre nous de se connecter, de suivre et de commenter la présentation de manière satisfaisante. On peut

craindre que cette concertation réglementaire n'ait pu atteindre tous ses objectifs de partage et de dialogue. Vous pouvez en consulter la présentation sur le site internet de la CA2BM ou via notre site, lien [réunion de concertation 23 mars 2021](#)

Elle demande cependant quelques compléments pour certaines et certains d'entre nous.

Il faut dire également que la présentation ne reprend pas certains aspects qui n'étaient pas aboutis et qui sont abordés dans la présente communication, en voici le résumé

Pour rappel, ce volet du PAPI pour notre rive comporte 4 parties

- Le rehaussement de la rue Delesalle à l'approche de la plage de Groffliers
- La réfection voire reconstruction en partie de la digue de la mollière de Groffliers
- La réfection de la porte à flots de la MADELON à Waben
- La réfection voire reconstruction partielle de la digue de l'Enclos de Waben et Conchil le temple

L'enquête publique aura lieu en principe du 15 juillet au 15 août prochain pour des travaux devant se dérouler du fin 2021 à avril 2023 car leur exécution exige la mise en place de protections temporaires pendant les arasements successifs des portions de digues.

Commentaires : rappelons préalablement que ces travaux d'endiguement ont pour objectif principal la protection contre la submersion marine

2.1 Rehaussement de la rue Delesalle, pas de commentaires particuliers

2.2 Réfection voire reconstruction en partie de la digue de la Molliere.

*Rappel : en 2011, suite à une visite technique de la DDTM révélant des désordres préoccupants dans la digue, dégradations d'usure et de non entretien, engageant l'efficacité de l'ouvrage, les autorités ont enjoint le conservatoire du littoral d'y remédier. Un diagnostic a été établi, un appel d'offre pour intervention a été lancé fin 2013. Et depuis, **rien** sauf l'intégration de l'ensemble de l'endiguement dans le PAPI ce qui arrangeait bien les choses. **Un décalage de 10 ans que nous n'avons pas digéré, ça a bien plombé le climat. On a fait trainer une réponse à une situation dangereuse préoccupante.***

Entre temps une érosion rapide et inquiétante de la berge s'est produite en cet endroit. Nous n'avons cessé d'alerter du danger par nos publications et par deux courriers au préfet. Ceci sans effet sauf qu'il va falloir reconstruire la digue 80m en arrière en cet endroit avec pour effet la dépoldérisation de l'espace abandonné.

Dans l'espace restant il est prévu de créer des îlots de nidification en compensation du dérangement pouvant être occasionné par le rapprochement de la digue reconstruite des îlots existants. Il est également prévu d'y enlever une couche superficielle de la prairie humide pour favoriser l'alimentation des oiseaux en favorisant les insectes

A propos de la berge, il subsiste cependant un risque inquiétant représenté par l'engagement de l'Authie derrière les vestiges de la digue Barrois et qui risque fort de se diriger vers le cordon dunaire de Groffliers (voir photos dans diaporama joint). Nous avons beau le répéter depuis plusieurs années on ne nous écoute pas. Alors, nous allons faire en sorte que l'on nous écoute. A ce propos le Conservatoire est en opposition à la fixation du cours de l'Authie, on ne voit pas en quoi ça le concerne, ce n'est pas chez lui.

Une chose que nos interlocuteurs négligent, c'est que notre rive est tellement étriquée (à l'inverse de la rive sud) et que les riverains voient d'un très mauvais œil le rapprochement des digues de leur domicile, la propagation d'une submersion éventuelle s'en trouvant accélérée. Cela vaut aussi pour la digue de l'Enclos. Une nouvelle fois encore la sécurité passe au second plan.

2.3 La porte de la Madelon :

Il existe dans notre baie mais aussi partout où existent des polders, des systèmes, porte à flot et clapets, qui se ferment automatiquement avec le flot de marée pour empêcher la mer de rentrer dans les terres basses. Ils s'ouvrent naturellement au jusant pour laisser s'écouler l'eau des ruisseaux et exutoires.

Nous avons découvert avec stupeur la mise en place d'un raidisseur sur la future porte à flot pour assurer la continuité piscicole des civelles au début des marées.

Notre question est « *sur quels critères a-t-on pris cette décision ?* » *Peut-on nous fournir des sondages du nombre de civelles remontant jusqu'à la porte quand elle est fermée ?* On devrait pouvoir le faire aussi à l'entrée des clapets.

La raréfaction des civelles n'est pas récente, elle n'est pas due aux barrages elle est ailleurs. Les anciens peuvent témoigner avoir vu jadis des quantités impressionnantes de civelles qui escaladaient par paquets, hors eau, les vannes dans les étangs du secteur, malgré la porte à flot.

2.4 Recul de La digue de l'Enclos de Waben et de Conchil le temple :

L'objectif initial qui consistait à laisser de la place à la mer, en reculant les digues, pour renforcer les flux de marées, débouche sur des contraintes que nous étions loin de soupçonner.

Si l'on pouvait penser que l'opération une fois terminée consisterait simplement à ouvrir les anciennes digues et à laisser la nature faire son travail, il s'avère que pour le moment l'objectif est de transformer la zone en prés salés qui serviraient de refuge aux oiseaux, tout en se demandant dans quelle mesure on va ouvrir les digues

Pourquoi ? pourquoi ne pas revenir aux végétaux naturels comme les salicornes et les oreilles de cochons ?)

Par contre, comme, avec l'ouverture à la mer, on va priver pour les deux digues (molliere et enclos) des espaces de zones humides en eau douce, la loi sur l'environnement impose de compenser cette privation par la restauration, ailleurs, d'autres zones humides en eau douce. Oui oui vous avez bien lu.

Donc pour compenser ces 19 hectares laissés à l'eau salée on va restaurer en zone humide d'eau douce, 2,5 ha à Verton, 25,6 à Nempont st firmin et 2 à Conchli c'est-à-dire 30 ha au total. On favorisera également la création de quelques milieux humides dans une parcelle exploitée avoisinante.

Par ailleurs, des haies et des fourrés seront plantées en compensation, près de la digue, à Waben et à Bernieulles sur 2,5 ha au total

Cela devient **ubuesque**, avec , au final ,des coûts exorbitants, tout ça pour laisser un peu d'espace à la marée dans une zone nord étriquée où quoi qu'il en soit la situation ne permet pas ou très peu de mou.

Est-ce que ça vaut vraiment le coup ? Ne pouvait-on pas reculer seulement sur la partie nécessaire aux travaux, ce qui aurait créé moins de désagréments aux agriculteurs, à la faune et de sérieuses économies ?

Rappelons encore que l'objectif de ces digues est la protection contre la submersion. Nous avons constaté et rapporté à plusieurs reprises que les débats de cette assemblée sont loin du souci de protection des riverains et de leurs biens. On en arrive à se demander si cet objectif en fait partie.

On nous dira que cela participe à l'amélioration de l'environnement, on peut en débattre mais là où ça se discute c'est le financement.

2.5 Qui va payer ?

La taxe GEMAPI (taxe inondation) **futur impôt local** concernant les dépenses relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, va être bien lourde pour les administrés au regard de toutes ces contraintes. Au fait, les chemins d'agrément, belvédères, observatoires et embellissements qui vont se surajouter aux travaux de gestion aquatique et de prévention des inondations, seront-ils intégrés dans la taxe ?

Et toujours rien sur les plaintes, qui ? Contre qui ? Et pourquoi ? Pourquoi ce silence ?

Si vous voulez vous exprimer sur le projet d'endiguement du fond de baie, vous pouvez nous écrire mais je vous invite aussi à le faire lors de l'enquête publique.

Cordialement

Daniel Moitel